

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction et de signature

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction et de signature à Monsieur Christian BRASSAC, conseiller municipal délégué,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Christian BRASSAC, conseiller municipal délégué, du 22 juillet au 1^{er} août 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le 15 JUIL. 2024

Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le : 15 JUIL. 2024

Publié à compter du : 15 JUIL. 2024

Notifié le 15 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le : 15 JUIL. 2024

(articles L 2131-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées